

AOPTE INC.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES ADOPTÉS

L'entrepreneur

- Être à la tête (fonction de directeur général) de l'entreprise qu'il a fondée
- N'avoir aucun recours légal contre soi ou à l'encontre de l'entreprise
- Être actionnaire majoritaire (51 % et + des actions)
- Être âgé de 18 à 39 ans inclusivement
- Travailler à temps plein pour sa propre entreprise
- Être citoyen canadien ou résident permanent (les non-résidents doivent détenir leur certificat de sélection du Québec pour pouvoir soumettre leur candidature)

L'entreprise

- Entreprise incorporée selon la loi fédérale ou provinciale
- Entreprise dont le siège social est dans la province du Québec
- Entreprise au stade éminent de la commercialisation
- Entreprise avec des éléments de différenciation significatifs
- En cas d'absence de ventes réalisées :
 - Une solide preuve de concept
 - Un produit/prototype validé qui fonctionne déjà avec un potentiel de croissance significatif
- Entreprise qui ne possède pas de surplus de liquidité ou trop d'équité
- Ouvert à tous les secteurs d'activité, sauf :
 - Projets à caractère sexuel, religieux ou politique
 - Projets de recherche et développement
 - Entreprises en démarrage au stade de la conception
 - Travailleurs autonomes
 - Toutes activités illégales ou illicites

PARTENAIRE FONDATEURS INSTITUTIONNELS



PARTENAIRE MÉDIA



PARTENAIRE PROPULSEUR

